POUR LA SINGULIERE AFFECTION QU'AVONS A LUY

Burgundica
XXIV

© BREPOLS PUBLISHERS
THIS DOCUMENT MAY BE PRINTED FOR PRIVATE USE ONLY.
IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

POUR LA SINGULIERE AFFECTION QU'AVONS A LUY

ÉTUDES BOURGUIGNONNES OFFERTES À JEAN-MARIE CAUCHIES

sous la direction de

Paul Delsalle, Gilles Docquier,
Alain Marchandisse & Bertrand Schnerb

BREPOLS

Collection

BURGUNDICA

Peu de périodes, de tranches d'histoire ont suscité et continuent à susciter auprès d'un large public autant d'intérêt voire d'engouement que le «siècle de Bourgogne». Il est vrai qu' à la charnière de ce que l'on dénomme aussi vaguement que commodément «bas Moyen Âge» et «Renaissance», les douze décennies qui séparent l'avènement de Philippe le Hardi en Flandre (1384) de la mort de Philippe le Beau (1506) forment un réceptacle d'idées et de pratiques contrastées. Et ce constat s'applique à toutes les facettes de la société. La collection *Burgundica* se donne pour objectif de présenter toutes ces facettes, de les reconstruire – nous n'oserions écrire, ce serait utopique, de les ressusciter – à travers un choix d'études de haut niveau scientifique mais dont tout «honnête homme» pourra faire son miel. Elle mettra mieux ainsi en lumière les jalons que le temps des ducs Valois de Bourgogne et de leurs successeurs immédiats, Maximilien et Philippe de Habsbourg, fournit à l'historien dans la découverte d'une Europe moderne alors en pleine croissance.

Avec le concours financier de la Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal (Lausanne)

Illustration de couverture : *Débat de l'honneur*, trad. Jean Miélot, Bruxelles, KBR, ms. 9278-80, fol. 1r.

© 2017, Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgium.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise without the prior permission of the publisher.

D/2017/0095/96
ISBN 978-2-503-56483-8
e-ISBN 978-2-503-56556-9
DOI 10.1484/M.BURG-EB.5.108021
Printed in the EU on acid-free paper.

© BREPOLS PUBLISHERS
THIS DOCUMENT MAY BE PRINTED FOR PRIVATE USE ONLY.
IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

Table des matières

Préface ix

Le carnet d'adresses d'Érasme ou l'art d'utiliser ses réseaux
Franz Bierlaire 1

« Le prince des trente deniers ». Jean IV de Chalon-Arlay, prince d'Orange, entre France et Bourgogne (1468-1482)
Georges Bischoff 15

L'ordre du jour politique des assemblées représentatives des Pays-Bas aux XIVe et XVe siècles
Wim Blockmans 25

Maximilien d'Autriche ou le jeune Charles Quint ? Enluminure et politique dans le *Livre de chœur* de Malines (1515)
Éric Bousmar 43

Les ouvertures de tir pour arme à feu dans les Pays-Bas bourguignons aux XIVe et XVe siècles. Notes sur quelques jalons chronologiques
Philippe Bragard 53

La société face aux crises des XIVe-XVe siècles. Attitudes et mesures contre la peste en pays bourguignons
Neithard Bulst 75

La nobiltà italiana alla fine del medioevo. Qualche considerazione
Giorgio Chittolini 83

Le registre aux reliefs de l'abbaye Saint-Wulmer de Boulogne
Isabelle Clauzel 91

Une princesse en diplomatie : l'entrevue de 1439 entre Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, et son oncle Henry Beaufort, évêque de Winchester, dit le cardinal d'Angleterre
Philippe Contamine 103

Grises ou noires ? Les sœurs soignantes des tiers ordres franciscain et dominicain dans le Nord de la France de la fin du XIVe siècle au concile de Trente
Bernard Delmaire 113

«L'empereur, sa femme et le [grand] prince… » à Besançon, automne 1442
Laurence Delobette-Delsalle 129

Note sur les Comtois, les Francs-Comtois, les Bourguignons, les Bourguignons salés et autres Séquanais (xv^e^-xvii^e^ siècles)
Paul Delsalle 141

Une prévision de la destruction de Liège : la prédication de carême du carme Jean Soreth à Liège en 1451
Jean-Pierre Delville 149

Les relations burgundo-savoyardes vues de la Savoie à la fin du Moyen Âge. Essai de synthèse
Bernard Demotz 163

L'initiation de Richelieu à Bruxelles et Liège par Jean Péricard (1616)
Bruno Demoulin 173

Charles le Hardi devant Nancy (1476/77) : Folie suicidaire, stratégie militaire ou crise de l'État bourguignon ?
Michael Depreter 177

Ne s'esbahir de riens : Olivier de La Marche et les vertus de l'équanimité
Jean Devaux 187

Convoi exceptionnel ou tournée de gala : négociations, retour et accueil de Marguerite d'Autriche, épouse répudiée, dans les Pays-Bas (1493)
Gilles Docquier 195

Je dis à cheus où fu rebellion. Chansons politiques en moyen néerlandais autour de 1500
Jan Dumolyn, Jelle Haemers 207

Le *Premier voyage de Charles Quint en Espagne* de Laurent Vital, chroniqueur de Charles Quint
Jonathan Dumont 221

Le beau des beauls. Turismo flamenco en España en la época de Felipe el Hermoso
Raymond Fagel 229

Aspects du climat en Franche-Comté au Moyen Âge
Pierre Gresser 237

Le modèle bourguignon de garde royale dans l'Europe des xv^e^ et xvi^e^ siècles : succès et développement
José Eloy Hortal Muñoz 253

IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

L'enjeu mulhousien pour Charles le Téméraire (1469-1477)
Odile Kammerer 263

Nuño de Gumiel, tesorero castellano de Felipe el Hermoso (Ingresos y gastos en 1506)
Miguel Ángel Ladero Quesada 275

Le testament de Jean III de Luxembourg et de Jeanne de Béthune (17 avril 1430)
Alain Marchandisse, Bertrand Schnerb 291

Écrire la défaite militaire en pays bourguignon. Pour une réévaluation du discours sur la guerre
Christophe Masson 311

La « Maison de Bourgogne ». Origines, usages et destinées d'un concept
Jean-Marie Moeglin 319

Le Bâtard Vauthier et ses feux puants (1403). À propos d'un partisan neuchâtelois des ducs de Bourgogne
Jean-Daniel Morerod, Grégoire Oguey 333

Der *Teuerdank* und die Niederlande
Heinz Noflatscher 347

Claude de La Palud, un seigneur franc-comtois entre Bourgogne, France, Empire, Savoie et Italie (v. 1460-1517)
Jacques Paviot 361

L'hypothèse d'une transtextualité entre les lettres de rémission des ducs de Bourgogne et la littérature de fiction du XV^e^ siècle
Walter Prevenier 373

Bruges entre deux mondalisations : 1250-1550
Pierre Racine 381

La mort de Pierre le Cruel dans les manuscrits enluminés des *Chroniques* de Froissart
Christiane Raynaud 393

De zaak Draeck : Antwerpen tegenover Zierikzee. Een interstedelijk conflict tijdens de Vlaamse Opstand
Louis Sicking 405

Van tresorie naar archief. De inventaris van de oorkonden van Henegouwen uit 1409
Robert Stein 417

Une approche de la dévotion privée des Dijonnais vers 1400
Vincent Tabbagh 435

Le prince, la ville, l'Église. Quelques aspects sous les ducs Valois à Poligny (Jura)
Jacky Theurot 443

De Dion-le-Val à Enghien pour finir en caisse ?
Ou l'histoire de vitraux du XVI^e siècle presque oubliés
Yvette Vanden Bemden 459

Un fantasme historiographique ? La publication des sources servant à l'histoire des assemblées d'états des Pays-Bas
Marie Van Eeckenrode 479

Les Bourguignons et le droit de patronage :
lutte inextricable entre le pape et le gallicanisme ?
Paul van Peteghem 491

Troubles liégeois. Réminiscences de la bataille d'Othée (23 septembre 1408) dans les sources narratives en moyen-néerlandais du XV^e siècle
Jeanne Verbij-Schillings 501

Charles le Hardi a-t-il inventé la révolution militaire ? Les réformes des armées bourguignonnes de 1467 à 1477
Quentin Verreycken 515

Que fait saint Bernard chez saint Servais ?
La rivalité franco-bourguignonne dans le manuel d'histoire du jeune Philippe le Beau
Hanno Wijsman 523

Philippe le Bon et l'économie des Pays-Bas.
L'apport des ordonnances
Jean-Marie Yante 537

tabula gratulatoria 551
illustrations couleurs 555

IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

Préface

Les éditeurs du volume

Le lecteur tient entre les mains le dernier élément d'un « triptyque » mis en chantier, voici quelques années maintenant, pour célébrer notre ami Jean-Marie Cauchies. Il fait suite aux volumes remis au cours de la cérémonie qui s'est tenue à Bruxelles, au sein de l'Université Saint-Louis qui a tant compté dans sa vie d'enseignant et de chercheur, le 29 novembre 2016, jour anniversaire du jubilaire. L'un, publié par l'association Hannonia, Centre d'information et de contact des cercles d'histoire, d'archéologie et de folklore du Hainaut, contient 28 contributions axées sur de passionnants épisodes de l'histoire de cette principauté, puis province, qui est celle des racines de Jean-Marie[1]. L'autre, paru sous le sceau des Presses de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, consiste en un beau recueil de mélanges d'histoire du droit et des institutions, balayant un spectre chronologique large, du IXe au XXIe siècle, une matière qui continue d'être à la croisée des questionnements de son abondante production scientifique[2]. Restait à faire paraître l'ouvrage consacré au contexte historique dans lequel Clio allait trouver l'un de ses disciples les plus productifs et talentueux : les XIVe-XVIe siècles, l'époque des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois et de leurs successeurs Habsbourg. C'est désormais chose faite.

Membre correspondant (2002), puis titulaire (2004) de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'Histoire de Belgique (1996), Docteur *honoris causa* des Universités de Lyon-III Jean Moulin (2001) et de Haute-Alsace à Mulhouse (2007), Professeur aux universités Saint-Louis de Bruxelles et catholique de Louvain, Secrétaire général du Centre européen d'Études bourguignonnes, Jean-Marie Cauchies a connu un parcours académique et une carrière universitaire prestigieux et exemplaires.

Il n'y a pas lieu, dans les pages qui suivent, de retracer en détail la biographie et les nombreuses facettes de l'impressionnant *curriculum vitae* de Jean-Marie. D'autres l'ont fait avec brio – et une bonne dose de détails truculents – dans une introduction qui en livre les faits marquants[3]. Qu'il nous soit cependant permis de pointer ici les principaux linéaments de l'homme de terrain, non celui du pèlerin avide de chausser ses godillots pour avaler les kilomètres, ni celui du meilleur spécialiste en liaisons fer-

1 *Hainaut. La terre et les hommes. Mélanges offerts à Jean-Marie Cauchies par Hannonia à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire*, dir. C. Depauw, P. Desmette, L. Honnoré, M. Maillard-Luypaert, Mons, 2016.

2 *Légiférer, gouverner et juger. Mélanges d'histoire du droit et des institutions (IXe-XXIe siècle) offerts à Jean-Marie Cauchies à l'occasion de ses 65 ans*, dir. É. Bousmar, P. Desmette, N. Simon, Bruxelles, 2016.

3 *Ibid.*, p. 23-52. Cette introduction est suivie (p. 53-95) d'une liste exhaustive des publications de Jean-Marie-Cauchies, jusqu'en 2016, hors comptes rendus et recensions cependant. On se réfèrera également aux témoignages qu'il a personnellement livrés, notamment l'entretien réalisé pour l'Académie royale de Belgique en 2008 (sous forme de capsules vidéos accessibles sur le lien https://lacademie.tv/conferences/rencontre-avec-jean-marie-cauchies), l'exercice d'« ego-histoire », intitulé « Le duc, la loi, les libertés : itinéraires d'un 'passeur' », mené lors de la 24e journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de Langue française qui s'est tenue à l'Université de Liège, le 23 mai 2011, ou encore l'interview accordée à Nicolas Simon et Quentin Verreycken le 23 avril 2015 – qu'ils ont eu l'amitié de nous fournir dans son intégralité.

Pour la singuliere affection qu'avons a luy. *Études bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies*, sous la direction de Paul Delsalle, Gilles Docquier, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb, Turnhout, 2017 (*Burgundica* 24), p. ix-xiv.
© BREPOLS PUBLISHERS DOI 10.1484/M.BURG-EB.5.113900

roviaires du continent européen, mais bien celui du praticien des institutions bourguignonnes qu'il connaît et maîtrise mieux que personne.

Ce cheminement remonte aux premières années, celles d'une enfance heureuse dans un cocon familial où, grâce à une mère institutrice, le jeune Jean-Marie – né le 29 novembre 1951 – se montre avide de lectures et assidu aux études, et, grâce à un père chef de gare à Quaregnon, il a le loisir de découvrir nombre de sites et de monuments à travers le territoire belge. L'attrait pour le passé se précise déjà à cet instant. Survient un petit événement d'apparence anecdotique, mais qui est révélateur au vu de son futur parcours dans les coulisses de la cour bourguignonne : usant ses culottes sur les bancs de l'école communale, il reçoit un petit album orné de chromos consacré aux « Visages de notre passé », en l'occurrence à la figure de Philippe le Bon[4]. Avec ses reproductions en couleurs de miniatures et de tableaux d'époque, ce cadeau agit sur son esprit curieux comme un « déclic vers l'époque bourguignonne » et, aujourd'hui encore, celui-ci est conservé religieusement par son propriétaire. Sans aucun doute aussi, les ouvrages de vulgarisation historique l'attirent-il très tôt, à l'image de la collection *Nos Gloires*, entrée dans la bibliothèque familiale peu après et qui lui servira à fixer dans sa mémoire le portrait des « grands hommes » et les « hauts faits » d'une histoire de Belgique… qu'il enseignera plus tard[5]. Viennent ensuite les volumes illustrés de la monumentale *Histoire de Belgique* d'Henri Pirenne achetés, avec le consentement parental, à l'un de ses professeurs pendant ses années d'enseignement secondaire. Cette synthèse capte l'attention de l'adolescent ; il y a fort à parier que les chapitres consacrés aux ducs de Bourgogne ont contribué à nourrir son imaginaire et à susciter un engouement précoce de plus en plus prononcé.

C'est tout naturellement qu'il « officialise » ce choix par une candidature en Histoire aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles (1968-1970) – où il découvre la monographie de John Bartier sur les *Légistes et gens de finances au XV^e siècle* qui lui fait connaître « des hommes au travail », donnant vie et corps aux institutions[6] –, puis une licence à l'Université catholique de Louvain (1970-1972). Et c'est dans cette même logique qu'il fait honneur au Grand Duc d'Occident en consacrant son mémoire à l'œuvre législative de ce prince pour le comté de Hainaut, sur une idée soufflée par Maurice-Aurélien Arnould[7]. Ces études, menées brillamment par cet étudiant âgé à peine de 21 ans, lui ouvrent les portes du doctorat, sous la houlette du Professeur Philippe Godding. Bénéficiant de mandats de stagiaire (1972-1973) et d'aspirant (1973-1978) du Fonds national de la Recherche scientifique, il poursuit ses travaux en étendant toutefois sa période chronologique jusqu'aux premières années du XVI^e siècle. En ce sens, la lecture des monographies – devenues des classiques – consacrées aux ducs Valois par Richard Vaughan et à l'archiduc (puis empereur) Maximilien d'Autriche par Hermann Wiesflecker a pétri ses réflexions et son approche sur la période. Entré dans le cénacle des colloques professionnels, Jean-Marie y rencontre des historiens, doctorants comme lui ou chercheurs confirmés, dont les écrits l'inspirent et le stimulent : Pierre

4 *Philippe le Bon, Grand Duc d'Occident*, [Bruxelles], [195…].

5 Il reconnait volontiers s'être « nourri » de ces illustrations qui lui « revenaient régulièrement à la mémoire ». Cf. J.-M. Cauchies, Conclusions. Enseigner l'histoire de Belgique : narration et consensus, dans *À l'aune de* Nos Gloires *: édifier, narrer et embellir par l'image. Actes du colloque tenu au Musée royal de Mariemont les 9 et 10 novembre 2012*, éd. B. Federinov, G. Docquier, J.-M. Cauchies, Morlanwelz-Bruxelles, 2015, p. 236.

6 J. Bartier, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, 2 vol., Bruxelles, 1955-1957.

7 J.-M. Cauchies, *Les ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut (1427-1467)*, Mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1972.

IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

Cockshaw, Philippe Cullus, Robert Wellens, Jan Van Rompaey, Wim Blockmans, Walter Prevenier pour n'en citer que quelques-uns. Certains points spécifiques, tels la législation monétaire, le rôle du Grand Conseil de Malines, les écorcheurs, les messagers et les messageries ou la désertion dans les armées bourguignonnes, sont déjà exploités sous forme d'articles qui n'ont rien perdu de leur pertinence. Parallèlement, Jean-Marie Cauchies dresse, dès 1975, une liste chronologique – qualifiée de provisoire, mais qui connaîtra peu de remaniements – des ordonnances de Philippe le Bon pour le Hainaut[8]. Soutenue en mai 1978, sa thèse, une considérable synthèse forte de trois volumes, est remarquée par les spécialistes, unanimement saluée pour ses grandes qualités. Mariant avec bonheur les trois axes majeurs des travaux qu'il continue de mener (droit, Hainaut et époque bourguignonne), l'œuvre se voit décerner le Prix Vicomte Charles Terlinden pour la période 1977-1980 et est publiée, quasi intégralement, quatre ans plus tard[9].

C'est également à cette période que Jean-Marie Cauchies découvre les activités du Centre européen d'Études burgondo-médianes. Fondée en 1958-1959, cette association, vouée à l'étude des Bourgognes, principalement – mais non exclusivement – durant l'époque des ducs Valois, organise des rencontres annuelles autour d'un thème plus ou moins défini. C'est par le biais de Pierre Cockshaw, déjà cité, qu'il est invité à en rejoindre les rangs. Au cours des Rencontres de 1974 qui se déroulent à Bruxelles et à Malines, Jean-Marie Cauchies prend pied dans cette société, alors en pleine dérive : réputation de « club mondain », communications de qualité variable, baisse significative des effectifs, difficultés financières… Malgré cette situation peu encourageante, il y fait la connaissance d'autres universitaires issus de pays voisins et prend la mesure d'un réseau scientifique à (re)fédérer. Le Comité l'agréée comme membre associé[10], ignorant que le rôle de cette nouvelle recrue allait permettre ni plus ni moins que le sauvetage du Centre. Lors des Rencontres de Dijon, les 19-20 septembre 1980, le secrétaire général, le baron Drion du Chapois, annonce sa démission pour raisons de santé. Celle-ci coïncide avec la première prise de parole de Jean-Marie Cauchies à la tribune du Centre sur des aspects « techniques » qu'il maîtrise déjà parfaitement et qui fait forte impression[11].

Son heure arrive bientôt. Cheville ouvrière des Rencontres de Mons (1982), devenu entre-temps membre effectif, Jean-Marie Cauchies est approché pour intégrer – sur les recommandations de l'historien de la littérature Roger Henrard – le Comité exécutif et, *in fine*, reprendre en main le secrétariat général. Attiré par cette perspective, il pose cependant plusieurs conditions ; le Comité lui donne carte blanche. Les mesures entreprises visent à refaçonner en profondeur les visées et les moyens de l'institution qui, pour la circonstance, adopte un nouveau nom : le Centre européen d'Études bourguignonnes, qui se dote, dès 1984, de nouveaux statuts. En prônant la tenue de rencontres aux objectifs exclusivement scientifiques, clairement circonscrites aux XIV^{e}-XVI^{e} siècles, la publication rigoureuse et régulière des actes de ces rencontres, l'accroissement du nombre de membres, dû en bonne part à une réduction du montant de la cotisation

8 Id., Liste chronologique provisoire des ordonnances de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour le comté de Hainaut (1425-1467), dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. 26, 1975, p. 35-146.

9 Id., *La législation princière pour le comté de Hainaut. Ducs de Bourgogne et premiers Habsbourg (1427-1506). Contribution à l'étude des rapports entre gouvernants et gouvernés dans les Pays-Bas à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, 1982.

10 Son agréation est approuvée par l'Assemblée générale des membres le 25 septembre 1975, et c'est en cette qualité qu'il figure dans la liste publiée dans *Publication du Centre européen d'Études burgondo-médianes*, t. 17, 1976, p. 8.

11 Id., L'essor d'une législation générale pour les Pays-Bas bourguignons dans le dernier quart du XV^{e} siècle : aperçu et suggestions, dans *Publication du Centre européen d'Études burgondo-médianes*, t. 17, 1981, p. 59-70.

(désormais obligatoire pour chaque membre) et à la campagne promotionnelle qu'il entreprend personnellement, et le maintien, tant que faire se peut, d'une bonne santé financière pour ce dernier, et en en étant le garant, il est indiscutable que Jean-Marie Cauchies a jeté les bases d'une association qui, sans elles, et sans lui, à coup sûr, n'existerait plus de nos jours. En assumant au quotidien les multiples tâches qu'induit une telle fonction pendant plus de trente ans, il est resté incontestablement la figure emblématique – pour ne pas dire l'âme – d'un Centre auquel il consacre tout à la fois son temps, son énergie et son cœur. Parallèlement, Jean-Marie se propose de remettre sur pied l'ancienne Chaire d'études bourguignonnes de l'Université de Louvain, tombée en désuétude. Il établit le Centre belge d'études bourguignonnes (1400-1600), une structure commune aux Facultés Saint-Louis et à l'UCL, dont l'objet est la mise en lumière, par le biais de leçons publiques, des nombreuses facettes de la « civilisation » bourguignonne. Ici aussi, il en assumera le secrétariat de 1984 à 2012.

Au tournant des années 1970-1980, sa charge d'enseignant s'accroît rapidement, mais Jean-Marie poursuit ses activités scientifiques avec rigueur, tant sur le plan du droit et des institutions bourguignonnes que sur celui de recherches régulièrement fournies pour différentes revues d'histoire du Hainaut où il est fort demandé. Sur le premier plan, il complète, notamment, sa liste des ordonnances pour le comté hainuyer jusqu'à la mort de Philippe le Beau[12] ; sur le second, il multiplie les études ciblées dans des matières qui lui sont chères, où trouvent place les « gouvernants » et les « gouvernés », et qui lui vaudront, plus tard, de rédiger plusieurs notices – dont celle consacrée au *Hennegau* – pour le *Lexikon des Mittelalters*[13]. Le prisme de la législation reste la focale de Jean-Marie, non dans un cadre étroit, mais de plus en plus élargit, dans le temps et dans l'espace, au questionnement de son rôle dans la genèse de l'État moderne[14].

Le profil des hommes qu'il rencontre au fil de ses recherches l'intéresse tout particulièrement : les agents du prince à l'échelle locale ou régionale, les grands fonctionnaires bourguignons, les membres de la haute noblesse, les chevaliers de la Toison d'or sur lesquels il établit diverses notices[15]. La figure princière retient aussi son attention. C'est d'abord au tour du duc Charles de Bourgogne – auquel il préfère l'épithète de « Hardi » et récuse l'appellation de « Téméraire », un surnom condamnant toute l'action politique du duc –, mis en balance avec son grand rival Louis XI[16]. Si de nombreux auteurs se sont penchés sur ce « combat des chefs », Jean-Marie Cauchies leur consacre des pages d'un style clair et direct, nuançant une vision trop souvent manichéenne – selon le point de vue où l'on se place –, dressant un portrait psycho-

12 Id., Liste chronologique des ordonnances de Charles le Hardi, Marie de Bourgogne, Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau pour le comté de Hainaut (1467-1506), dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. 21, 1986, p. 1-125.

13 Id., Art. Hennegau, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 4, Munich-Zurich, 1989, col. 2131-2133.

14 À titre d'exemple : Id., Pouvoir législatif et genèse de l'État dans les principautés des Pays-Bas (XII^e^-XV^e^ s.), dans *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, dir. A. Gouron, A. Rigaudière, Montpellier, 1988, p. 58-74 ; Id., La législation dans les Pays-Bas bourguignons : état de la question et perspectives de recherches, dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, t. 61, 1993, p. 375-386 ; Id., H. de Schepper, *Justice, grâce et législation. Genèse de l'État et moyens juridiques dans les Pays-Bas, 1200-1600*, Bruxelles, 1994.

15 Outre le *Lexikon des Mittelalters* déjà cité, ajoutons les notices réalisées dans divers volumes de la *Nouvelle Biographie nationale* (depuis 1994) ou dans l'ouvrage *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e^ siècle. Notices bio-bibliographiques*, dir. R. De Smedt, Francfort-sur-le-Main, 1994, 2^e^ éd. revue et augm., 2000.

16 J.-M. Cauchies, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996.

IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

logique des deux personnages dont les enjeux, les ambitions et les limites sont mis en lumière à l'aune d'une Europe qui n'attendait pas passivement l'issue de cet affrontement. Parallèlement, Jean-Marie s'intéresse de plus en plus à Philippe le Beau, que les figures écrasantes du père (Maximilien d'Autriche) et du fils (Charles Quint) ont trop souvent relégué parmi les « seconds couteaux » de l'historiographie bourguignonne. De patients dépouillements dans plusieurs dépôts d'archives, des séjours en Castille et en Autriche, un cheminement vers Saint-Jacques-de-Compostelle, où il retrouve les traces ibériques de son héros en 1997, sont autant de stimulants pour la réflexion du chercheur. Ses contributions tendent à remettre à sa juste place ce « chaînon manquant », lien parfait entre ducs Valois et Habsbourg. L'entourage princier est passé au crible, les agents des « coulisses » sont détectés, les manifestations du pouvoir sont analysées, les actions politiques personnelles sur l'échiquier « national » et européen sont mesurées. La synthèse, première biographie en français sur ce « dernier duc de Bourgogne », voit le jour en 2003[17].

L'historien sait qu'il n'est pas d'histoire sans sources et que l'un des principaux moyens pour la renouveler est d'en explorer et d'en éditer de nouvelles. Jean-Marie n'aura pas manqué de faire siens ces truismes en publiant plusieurs volumes de sources diplomatiques. En 2001, sortait de presse, sous l'égide de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, le recueil des ordonnances du duc de Bourgogne Jean sans Peur[18]. Quelques années plus tard, en 2010, ce furent celles de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut, aboutissement logique du corpus qui avait alimenté sa thèse de doctorat[19]. En 2013, le volume hainuyer sera complété, pour le même principat, par celui des ordonnances générales[20]. Mais il y a plus. Jean-Marie a actuellement en chantier, d'une part, l'édition des ordonnances du Namurois durant le règne de Philippe le Bon, pour un volume où l'on trouvera également celles relatives au Luxembourg, confiées aux bons soins de Jean-Marie Yante. D'autre part, l'édition, là encore en collaboration – cette fois avec Valérie Bessey – des ordonnances de l'hôtel du duc Philippe le Beau, prévu dans la collection des *Instrumenta*, chez Thorbecke, est également en bonne voie. Enfin, les qualités d'éditeur de notre jubilaire ne se sont pas uniquement exprimées à propos de textes édictaux ; on lui sait également gré d'avoir pu mettre au point – et ce ne fut pas chose aisée – le carnet de notes (ou plutôt comme l'éditeur le dénomme lui-même le grimoire) d'un chroniqueur et indiciaire – et non incendiaire comme un de ses estimés confrères académiciens avait cru le comprendre –, Jean Lemaire de Belges en l'espèce, pour une période s'étendant d'août 1507 à février 1509, publié dans la *Collection des anciens auteurs belges*, à l'Académie royale de Belgique. Ce travail faisait suite à l'édition de la *Chronique annale* de Lemaire réalisée par Anne Schoysman pour laquelle notre ami avait dressé l'index des noms propres et rédigé les notes historiques en 2001[21].

Poussant plus avant son rôle d'animateur des études bourguignonnes en Belgique, Jean-Marie prend la direction d'une nouvelle collection auprès de la maison d'édition Brepols dès 1998. Histoire, politique, finance, histoire de l'art, littérature… sont au-

17 Id., *Philippe le Beau, le dernier duc de Bourgogne*, Turnhout, 2003.

18 *Ordonnances de Jean sans Peur (1405-1419)*, éd. J.-M. Cauchies, Bruxelles, 2001.

19 *Ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Bourgogne (1425-1467)*, éd. Id., coll. G. Docquier, Bruxelles, 2010.

20 *Ordonnances générales de Philippe le Bon (1430-1467)*, éd. J.-M. Cauchies, coll. G. Docquier, Bruxelles, 2013.

21 Jean Lemaire de Belges, *Chronique de 1507. Édition critique*, éd. A. Schoysman, coll. J.-M. Cauchies, Bruxelles, 2001 ; Id., *Le carnet de notes d'un chroniqueur (août 1507-février 1509). Introduction, édition et commentaires*, éd. J.-M. Cauchies, Bruxelles, 2008.

tant de thématiques évoquées dans la série *Burgundica* qui comptabilise à ce jour vingt-cinq volumes de grande qualité. Chez le même éditeur, il co-dirige également, avec Jacqueline Guisset, les actes des colloques internationaux en castellologie organisés par la Fondation Van der Burch, basée au château d'Écaussinnes-Lalaing, que Jean-Marie préside depuis 2002. Gageons qu'il poursuivra, comme il l'a toujours fait, à maintenir le cap. Sa bibliographie récente peut en témoigner. Jean-Marie continue d'apprendre et poursuit ses questionnements – ceux-ci apparaissent bien souvent dans le sous-titre de ses contributions –, mais, s'il ne tranche pas toujours le problème, il en fournit des éléments de réponse, des pistes de recherche à explorer.

Au cours d'une présentation sur son cheminement professionnel, réalisée voici quelques années, Jean-Marie se définissait comme « passeur ». Indubitablement, il en est un. Passeur d'idées et de concepts, mais également passeur entre périodes, entre réseaux, entre personnes. Mais, plus qu'un passeur, Jean-Marie est devenu au fil des ans, pour bon nombre d'entre nous qui le côtoyons, un guide sûr. Les champs qu'il a défrichés, semés et labourés sont aujourd'hui les récoltes dont sa science nous fait profiter, que ce soit sur le plan de la terminologie, de la diplomatique, de l'histoire du droit et des institutions ou encore de l'historiographie. Doté d'une mémoire performante – sans doute une transplantation moderne de ce *terrible cerveau* de l'empereur Maximilien dont parlait le chancelier Mercurino Arborio de Gattinara –, Jean-Marie allie sérieux, rigueur, esprit de synthèse et sens de la nuance dans tous les travaux qu'il a réalisés. Mais ce rapide portrait ne serait pas complet sans les qualités du cœur. Car Jean-Marie est également d'une grande loyauté en amitié et son dévouement est égal pour ses proches, ses collègues et ses étudiants. Pour ces derniers d'ailleurs, il a toujours veillé à mentionner le nom de *tous* ses étudiants en séminaire quand celui-ci débouchait sur une publication. Bien entendu, les éléments méritants – le professeur est exigeant pour les autres comme pour lui-même – sont encouragés, non favorisés, comme dans la parabole des talents qu'il affectionne : de bons résultats sont à faire fructifier.

Ardu à la tâche scientifique, Jean-Marie est également doté d'un humour qui fait mouche. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne s'ennuie jamais avec lui. Combien de colloques ne se remémore-t-il pas – tout en en faisant profiter son entourage – par le biais de traits d'esprit, de bons mots ou d'anecdotes cocasses dont il a parfois été la victime à ses dépens ! C'est aussi un « bon-vivant », gastronome à ses heures, mais ne dédaignant pas non plus une cuisine roborative goûteuse. Les soirées en sa compagnie se prolongent bien souvent, où histoire bourguignonne, géopolitique contemporaine, univers des Schtroumpfs – qui partagent parfois ses aventures –, amour de la musique – on y retrouve sans rivalité le chant *Réveillez-vous Picards !*, des airs de Rossini et de Mahler, *West Side Story* de Leonard Bernstein et les tubes de Marc Aryan qu'il entonne dès que l'opportunité se présente – et cancans académiques font bon ménage. Ce sont des moments chaleureux et privilégiés, car Jean-Marie est de ces hommes qui estiment que les meilleures amitiés se nouent autour d'une bonne table.

Assurément, Jean-Marie Cauchies est un jeune retraité heureux. Et c'est avec confiance que nous espérons pouvoir encore longtemps profiter de ces échanges où nous aurons encore maintes occasions de parler avec et devant lui d'une bibliographie qui continue de s'enrichir considérablement, de toutes ces circonstances où il nous sera donné de réfléchir ou de festoyer avec le maître, le collègue, l'ami. Voire de nouveaux mélanges, faisant suite aux 45 contributions du présent volume qui, nous l'espérons, lui feront honneur *pour la singuliere affection qu'avons a luy*.

IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

Le modèle bourguignon de garde royale dans l'Europe des XV^e^ et XVI^e^ siècles : succès et développement*

José Eloy Hortal Muñoz
Professeur à l'Université Rey Juan Carlos de Madrid

L'existence de corps de garde chargés de veiller sur les souverains et personnes de dignité élevée remonte aux premières formes d'organisation politique de l'Antiquité[1]. Depuis l'aube de l'histoire, on observe une forte dichotomie quant aux motivations de la genèse des divers corps de garde personnels marquant, pratiquement jusqu'à aujourd'hui, le devenir de ces milices. D'une part, il existe un modèle militaire faisant de l'unité de garde une troupe d'élite dont les principales missions seraient de participer aux combats, de renforcer le pouvoir coercitif du souverain et, à l'occasion, le cérémonial, mais aussi de garder les environs du palais. Ses débuts sont marqués par la fameuse unité perse des 10 000 immortels qui perfectionna et consolida le modèle des prétoriens romains et atteint son apogée avec la garde impériale de Napoléon. D'autre part, on rencontre les gardes personnelles de souverains, composées d'un nombre restreint de gardes du corps qui, en plus des missions citées, doivent sécuriser les intérieurs du palais et renforcer l'image cérémonielle que le prince prétend transmettre. De fait, ces corps sont modelés sur l'exemple hellénistique initié en Macédoine et qu'Alexandre le Grand étendit à l'Orient comme à l'Occident au cours de ses fulgurantes conquêtes. La garde suisse du Vatican en est l'exemple le plus connu.

Au même moment surgit une nouvelle question qui devait perdurer durant toute l'histoire des gardes personnelles : ces corps doivent-ils être composés de natifs des différentes entités territoriales ou d'étrangers à celles-ci en fonction du niveau de fidélité au souverain sur lequel l'un et l'autre devraient veiller ? Ainsi, dans les moments de paix sociale, les premiers furent plus largement employés tandis que, durant les périodes conflictuelles, les seconds permettaient d'éviter la réussite de conspirations visant à attenter à la vie des princes, surtout lorsque la solde de ceux-ci était payée quotidiennement. Les unités composées d'étrangers furent récurrentes tout au long de l'histoire, depuis leur origine proche-orientale dans les Empires assyrien et perse, le modèle passant ensuite dans l'Empire romain pour être ensuite adapté dans le monde méditerranéen, là où s'affrontaient le christianisme et l'islam : les Mamelouks égyptiens ou la garde du sultan ottoman en furent les exemples les plus illustres. Néanmoins, ce modèle connut son apogée durant la période de transition entre le Moyen Âge et l'époque moderne soit, selon V. G. Kiernan[2], quand changea la structure de la société et quand furent créées de nouvelles armées.

---

* Le présent travail a été rendu possible grâce à l'aide fournie par le *Grupo de investigación de excelencia* « La configuración de la Monarquía Hispana a través del sistema cortesano (siglos XIII-XIX) : organización política e institucional, lengua y cultura », de l'Université Rey Juan Carlos (GE2014-20). Abréviations : AGR : Archives générales du Royaume ; TA : Tribunaux auliques. Traduction de Pierre-François Pirlet.

1 Une étude en profondeur de cette évolution, ainsi que des gardes de l'époque moderne, et une bibliographie sur le thème figurent dans mon étude : *Las guardas reales de los Austrias hispanos*, Madrid, 2013.

2 V. G. Kiernan, Foreign Mercenaries and Absolute Monarchy, dans *Past and Present*, t. 11, 1957, p. 66-86.

Pour la singuliere affection qu'avons a luy. *Études bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies*, sous la direction de Paul Delsalle, Gilles Docquier, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb, Turnhout, 2017 (*Burgundica* 24), p. 253-261.
© BREPOLS PUBLISHERS DOI 10.1484/M.BURG-EB.5.113923

Durant le bas Moyen Âge et jusqu'au début du XV^e^ siècle, de nombreux rois furent protégés par des groupes réduits et non définis de cavaliers[3]. Ces souverains tentèrent des expériences de courte durée comme le furent la Compagnie des sergents à masse ou des sergents d'armes, inaugurée par Philippe Auguste en 1191, la garde arabe de Frédéric II de Hohenstaufen, la noble garde du duc de Milan en 1369, les 24 archers (vougiers) de la garde de Charles VI de France en 1398 ou les Cheshire Archers de Richard II en Angleterre. Tous visaient à fournir au souverain une certaine indépendance vis-à-vis des nobles et se basaient sur la loyauté personnelle entre seigneur (monarque) et homme (garde). Néanmoins, l'instabilité de ces royaumes rendit ces expérimentations éphémères et il fallut attendre le début du XV^e^ siècle pour que soient créés des corps de garde possédant une certaine continuité, ce qui leur permit de survivre durant l'époque moderne voire, dans certains cas, durant l'époque contemporaine.

Les nouvelles unités étaient chargées de remplir une série de fonctions, en plus de celles qui s'imposaient à toutes les gardes : sauvegarder la personne du souverain et sa famille face à de possibles attentats, donner du prestige à ses apparitions publiques en l'isolant de ses sujets, être le germe des premières armées nationales et, dans certains cas, intégrer les élites territoriales au sein de la Maison royale. Une étape fondamentale dans la consolidation de ces corps fut la création de la Royal Military Household en Angleterre qui doit être considérée comme indépendante de la *familia regis* ou des troupes de garde proches du souverain[4].

Cependant, le principal modèle de garde au cours du XV^e^ siècle, dont s'inspirèrent la majorité des autres entités souveraines européennes, fut, sans l'ombre d'un doute, le bourguignon.

1. Le modèle de garde bourguignon

La formation et la gestation complexe des pays bourguignons, fruit d'héritages et de mariages, obligèrent les ducs de Bourgogne à créer une série d'institutions particulières visant à renforcer leur pouvoir et leur autorité sur ces territoires hétérogènes. L'étiquette et le cérémonial de cour, à côté de l'ordre de la Toison d'or[5], furent les moyens employés pour intégrer la noblesse au projet de consolidation de l'ensemble des principautés ducales. Le succès rencontré par ce processus est démontré par le fait que la cour bourguignonne fut considérée comme un exemple par les autres cours européennes. Pour ce qui nous intéresse ici, l'évolution des gardes bourguignonnes, composante fondamentale de l'image que les ducs voulaient créer d'eux-mêmes, apparaît, à n'en pas douter, d'une grande valeur pour connaître la genèse des gardes palatino-personnelles de la majorité des cours européennes du moment[6].

3 P. Mansel, *Pillars of Monarchy. An Outline of the Political and Social History of Royal Guards 1400-1984*, Londres, 1984, p. 1.

4 J. O. Prestwich, The Military Household of the Norman Kings, dans *English Historical Review*, t. 96, 1981, p. 1-35.

5 Sur la cour bourguignonne, son cérémonial et sa splendeur, voir, entre autres, C. A. J. Armstrong, The Golden Age of Burgundy. Dukes that outdid Kings, dans *The Courts of Europe. Politics, Patronage and Royalty (1400-1800)*, dir. A. G. Dickens, Londres, 1977, p. 55-75 ; W. Paravicini, The Court of the Dukes of Burgundy, a Model for Europe ?, dans *Princes, Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age*, dir. R. G. Asch, A. M. Birke, Oxford, 1991, p. 69-101.

6 Sur l'apparition des gardes à la fin du Moyen Âge, voir P. Contamine, *La guerre au Moyen Âge*, 6^e^ éd., Paris, 2003, p. 297-300.

IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

On ne connaît pas la date de création de la garde des *archiers de corps* de Bourgogne ; on sait cependant qu'elle eut lieu durant le principat du duc Philippe le Hardi (1363-1404)[7] : les « archers de monseigneur » sont attestés dès 1392 ; ils sont alors 39 ou 40 ; l'effectif passa à 24 en 1403[8]. Jean sans Peur, qui tenait autour de lui des hommes d'armes « pour la sûreté de sa personne[9] », s'entoura lui aussi d'archers, désignés également comme « archers de monseigneur » ; leur effectif varia de 12 à 24 entre 1405 et 1419. Ils recevaient deux écus d'or par mois à titre de gages et furent commandés successivement par deux capitaines : Enguerrand du Mez, puis Jean Petit[10]. Seul le capitaine touchait une solde mensuelle de trois écus. De plus, le duc leur faisait distribuer des livrées à ses couleurs et à sa devise : ainsi en 1410, les robes qui leur sont distribuées sont aux couleurs du duc – noir, blanc et vert-gay, doublées de blanchet, fourrées au collet et aux poignets, chaque manche étant découpée et brodée d'un motif représentant une trousse de flèches liée par une branche de houblon[11].

Le duc Philippe le Bon (1419-1467) prolongea la tradition et, dans l'ordonnance qui fut rédigée pour son hôtel le 14 décembre 1426, est mentionné un corps d'archers. Dans la première version de ce texte normatif, il fut décidé que le duc aurait *XII archiers lesquelx auront III varles et XV chevaulx a gaiges ou a livree*. Plus tard, le corps fut finalement composé de *XXIIII archiers lesquelz auront XII varles et XXXVI chevaulx a gaiges ou a livree*. Le capitaine était Jean d'Arigny, *alias* Jeannet l'Archer, à qui l'on octroya pour son service deux *varlets* et trois par décision du 9 avril 1429[12]. Sa tâche consistait à se placer à la tête de l'unité durant le service quotidien. Il devait aussi spécifier clairement qui étaient les archers ayant servi et ceux n'ayant pas servi afin de percevoir les gages, sous peine de retenue sur sa propre solde. Durant le congrès d'Arras de 1435, à cause du caractère exceptionnel du moment, la garde fut portée à 50 archers, auxquels furent ajoutées des unités temporaires de 100 gentilshommes et de 200 archers. De fait, le duc cherchait à affirmer son rôle international en une occasion si importante et était certain de donner de l'éclat à sa présence au moyen de cette notable augmentation de sa suite armée[13].

L'organisation de la garde des archers fut à nouveau modifiée par l'ordonnance du 12 janvier 1438 qui instaurait la présence de deux capitaines, Jean, bâtard de Renty, et Jean Petit, qui servit aussi comme chambellan, raison pour laquelle il avait quatre chevaux à son service. Ces deux capitaines étaient remplacés tous les six mois comme cela était la coutume pour nombre de charges de l'hôtel princier – on parle d'un service *a demi an* – et recevaient mensuellement 30 francs. Des années plus tard, plus précisément en 1449, on dut faire face pour la première fois à l'absence des capitaines, Jean Petit étant mort et Renty remplissant d'autres offices. De ce fait, on décida de placer provisoirement à la tête de l'unité un commandant d'archers, Bon de Renty, qui servit également comme homme d'armes, et un lieutenant, Robinet de Saint-Omer, le 27 juillet 1453. Tous deux furent nommés capitaines postérieurement, ce qui nous

7 Bruxelles, AGR, TA, reg. 11, n. f. Selon É. Lecuppre-Desjardin, *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Paris, 2004, p. 107, cette garde existait déjà lors de l'entrée de Jean sans Peur à Douai le 25 juin 1405, car ses membres reçurent une solde de la cité pour avoir complété les milices urbaines.

8 B. Schnerb, *Aspects de l'organisation militaire dans les principautés des ducs de Bourgogne (v. 1315-v. 1420)*, t. 1, Thèse de doctorat en histoire inédite, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1988, p. 281, 288.

9 *Ibid.*, p. 293-297.

10 *Ibid.*, p. 288-293.

11 *Ibid.*, p. 293, n. 70.

12 Celle-ci est publiée, en ce qui concerne les gardes, dans *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund*, éd. H. Kruse, W. Paravicini, t. 1, *Herzog Philipp der Gute, 1407-1467*, Paris, 2005, p. 73-74.

13 J. G. Dickinson, *The Congress of Arras, 1435. A Study in Medieval Diplomacy*, Oxford, 1955, p. 107.

mène à penser que leurs anciens offices étaient temporaires et non destinés à être prolongés[14]. Sous les ordres des capitaines se trouvaient 50 archers, payés à raison de vingt francs chacun, et 25 *varlets* ou servants pour les servir, payés cinq francs chacun. Pour la première fois apparut la figure du fourrier dont les fonctions étaient associées au logement de l'unité, tant à la cour qu'en voyage. Tous recevaient un cheval pour servir et les capitaines avaient, en plus, le privilège de manger « en salle ».

Pour définir plus clairement son service, l'unité d'archers reçut à Gand, le 17 juillet 1447, une nouvelle ordonnance qui complétait celle de 1438[15]. Celle-ci indiquait que l'unité pouvait être amenée à opérer à l'intérieur comme à l'extérieur du palais et devait être prête chaque matin avec son armement et son équipement en parfait état. De même, une série d'interdits fut édictée : perdre l'armement, vivre avec une femme en inadéquation avec les conditions de la charge… Les membres de ce corps pouvaient être exclus de la Maison ducale en cas de manquement à ces points. Le capitaine était chargé de veiller au respect de ces règles ainsi que d'annoncer au bureau les absences dans le service des archers pour les rayer des listes de gages si nécessaire. Ce texte fut renforcé par l'ordonnance de l'hôtel de 1458[16] qui confirmait, point par point, ce qui était déjà prévu en 1447[17] et qui demeura en vigueur jusqu'à l'ordonnance sur la garde de Charles le Téméraire et les prescriptions de Philippe le Beau dont nous parlerons plus loin.

Dans chacun de ces textes administratifs était évoqué le nombre de membres de l'unité, ce qui indique que celui-ci fut variable dans le temps[18]. Ainsi, en 1458, Philippe le Bon décida qu'il y aurait, outre Jean, bâtard de Renty, trois capitaines destinés à se suppléer en cas d'absence, et 100 archers qui devaient servir *a demi an*[19]. Ce chiffre augmenta considérablement sous son fils Charles le Téméraire pour dépasser les 150 hommes. De plus, le 1[er] juin 1456, un corps comptant un capitaine, ayant 12 sous de gages, et seize archers ayant chacun 9 sous de gages, avait été créé pour l'hôtel du comte de Charolais[20].

De fait, les moments difficiles vécus par les principautés bourguignonnes durant ces années obligèrent le duc à augmenter notablement le nombre de soldats, leur réattribuant le caractère proprement militaire des gardes médiévales et repoussant au second plan ses fonctions palatines. Ce fut aussi le moment de l'apparition d'une garde ducale au sens propre du terme.

Cette création de la garde fut aussi un moment important dans la carrière de son capitaine Olivier de La Marche[21]. Ce personnage, qui exerça aussi les fonctions de maître d'hôtel du duc, comprit parfaitement l'importance que pouvait avoir son poste qui lui garantissait la proximité avec le souverain tant dans l'hôtel qu'en public – lorsque le duc se montrait, le capitaine se plaçait derrière lui avec l'étendard déployé – et sur le

14 *Die Hofordnungen*, p. 313-314.
15 *Ibid.*, p. 328-329.
16 *Ibid.*, p. 419-430, où se trouve la liste de tous les membres.
17 *Ibid.*, p. 431-432.
18 Sur l'évolution de la garde des ducs de Bourgogne, voir B. Schnerb, F. Viltart, Olivier de La Marche et la garde du duc Charles de Bourgogne (1473-1477), dans *Autour d'Olivier de La Marche*, éd. J.-M. Cauchies, *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes*, t. 43, 2003, p. 125-136 ; H. Cools, The Burgundian-Habsburg Court as a Military Institution from Charles the Bold to Philip II, dans *The Court as a Stage. England and the Low Countries in the Later Middle Ages*, éd. S. Jun, A. Janse, Londres, 2006, p. 156-168. Voir aussi C. Brusten, L´armée bourguignonne de 1465 à 1477, dans *Revue internationale d´Histoire militaire*, t. 20, 1959, p. 461.
19 *Die Hofordnungen*, t. 1, p. 419-423.
20 *Ibid.*, p. 352-353.
21 Schnerb, Viltart, Olivier de La Marche et la garde, p. 125-136.

IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

champ de bataille car, sur le terrain, il n'y avait personne entre le capitaine et le duc à l'exception de ceux de son sang et des *escuiers de la chambre*[22].

Une fois les territoires bourguignons pacifiés, les effectifs de l'unité diminuèrent, tant sous Maximilien Ier que sous Philippe le Beau.

La garde d'archers ne fut pas la seule sous les ordres des ducs de Bourgogne : parallèlement servait une unité d'*hommes d'armes* organisée en 1473 : Charles le Téméraire, augmentant le nombre de gardes, possédait une unité de 126 combattants groupés en quatre escadres de 30 hommes dirigées chacune par un *chef d'escadre* et gouvernées par un capitaine et deux lieutenants. Ces soldats étaient associés à un nombre similaire d'archers qui étaient subordonnés à ces *hommes d'armes*[23]. Leur tâche était double, à la fois gardes de l'hôtel et du corps – bien que selon l'étiquette ils fussent subordonnés au capitaine des archers de corps – mais aussi troupes d'élite sur le champ de bataille. Leur nombre fut aussi réduit dans les années suivantes jusqu'à ce que Philippe le Beau rationalise ses effectifs afin que ceux-ci servent toute l'année en non par semestre.

Par ailleurs, le même Charles le Téméraire créa en 1474 un corps de gardes anglais composé de 720 archers et de douze capitaines, les nobles étant chargés d'armer quelques 108 dizainiers qui devaient assister personnellement le duc. Leur nombre était élevé pour deux raisons : la crainte d'un attentat que concevait Charles et sa volonté de rendre toujours plus impossible l'accès à sa personne, ce pourquoi il lui était nécessaire d'être physiquement séparé de ses vassaux. Comme les autres corps de garde, ces gardes anglais accompagnaient le souverain lors de ses batailles dans le nord de l'Europe. L'unité disparut sous Maximilien Ier.

Enfin, l'unité d'*escuyers de la garde* n'eut pas une longue existence. Sa principale fonction, en plus des aspects militaire et cérémoniel, fut d'intégrer les élites car elle devait être composée de nobles.

Il apparaît clairement que la fonction principale des unités de garde que nous avons décrites était, outre de protéger le prince et les différents membres de sa famille et prendre part aux campagnes militaires, de rehausser le prestige de la figure ducale durant les apparitions publiques en créant un cadre cérémoniel. Pour étudier ce que prescrivait l'étiquette à propos des gardes, nous possédons les instructions que Philippe le Beau donna au bureau de sa Maison le 1er février 1500 à Gand[24]. Dans celles-ci, outre le fait de porter les effectifs de l'unité d'archers à deux capitaines servant par semestre et à 30 archers, les premiers payés quotidiennement 18 sous, les seconds 9 sous, l'archiduc s'efforça d'en déterminer les compétences juridictionnelles. Ainsi, il fut décrété que les deux capitaines étaient soumis au *grand maître d'hôtel* et au bureau, ultime instance d'appel, mais qu'ils rendaient justice en première instance pour les délits commis par les archers qui devaient se soumettre à leurs ordres pour le service de l'archiduc, sous peine d'être punis ou rayés des écrous[25]. De la même façon, on établit le cérémonial quotidien et le rôle que les archers et les gens d'armes devaient y jouer.

---

22 Sur ce personnage, voir Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. H. Beaune, J. d'Arbaumont, 4 vol., Paris, 1883-1888. Sur son rôle comme capitaine de la garde, voir t. 4, p. 72-77.

23 Une partie des ordonnances de cette garde se trouve dans l'ordonnance concernant la garde de Charles le Téméraire, éd. L. van Lerberghe, J. Ronsse, dans *Audenaerdsche Mengelingen*, t. 2, 1846, p. 82-93.

24 Celles-ci se trouvent, traduites en castillan, bien qu'avec quelques lacunes dans le texte, dans Bruxelles, AGR, Audience, reg. 22, fol. 133r-135v, et, en français, fol. 122v-124v (R. Domínguez Casas, *Arte y etiqueta de los Reyes Católicos. Artistas, residencias jardines y bosques*, Madrid, 1993, commentaire p. 612). Bien que les documents soient signés de 1499, R. Domínguez Casas défend que ces instructions datent de l'année suivante.

25 Aussi connus comme *escroes* ou *acroez* ou livres dans lesquels le greffier rassemblait les noms, salaires et *raciones* de tous les officiers, et qui étaient conservés dans le bureau (*Ibid.*, p. 563-564).

2. L'expansion du modèle bourguignon

Dès les premières années de gestation de son modèle de garde, la cour bourguignonne l'exporta dans divers royaumes en commençant par le plus proche, la *France*. Les monarques français perfectionnèrent et amplifièrent un modèle qui atteignit son apogée au début du XVI^e^ siècle et qui unissait tous les éléments de la tradition classique et médiévale. Mais avant celui-ci, on y créa des gardes du corps inspirés des Bourguignons.

Ainsi la première compagnie permanente de garde fut celles des archers écossais de la garde ou *Compagnie écossaise*[26] que le roi Charles VII éleva au titre de *royale* en remerciement de l'aide que les soldats de cette nationalité lui avaient fournie lors de sa guerre contre les Anglais. On décèle déjà des indices de son existence le 8 juin 1419, bien que sa composition demeure inconnue jusqu'en 1425. À ce moment, elle comportait 108 soldats sous le commandement du capitaine des gardes du corps, y compris les 24 plus anciens qu'on appela plus tard *gardes de la manche* ; ce chiffre descendit jusqu'à 100 durant le règne de François I^er^.

Charles VII ne fonda pas seulement cette première compagnie de gardes du corps ; il décida d'en créer une seconde vers 1428, composée cette fois de 200 archers français, dont le nombre se réduisit par la suite à 100 et qui fut connue comme la première compagnie d'archers français. À la suite de son règne s'ajoutèrent deux autres unités connues comme la seconde et la troisième compagnie d'archers français. La première fut créée en juillet 1473 par Louis XI avec 100 archers sans gages issus des *gentilhommes au bec de Corbin* et la seconde en 1515 par François I^er^, composée de ceux qui l'avaient protégé avant qu'il ne montât sur le trône et qui dormaient à sa porte durant la nuit. Cette garde comportait 60 soldats qui passèrent bientôt à 105. Ce modèle de garde du corps à quatre compagnies se maintint jusqu'à la période révolutionnaire, bien que leurs effectifs variassent.

Suivant l'exemple de l'unité des archers de corps de Bourgogne, ils étaient chargés de veiller sur le roi et occupaient dès lors la position « la plus proche de la personne du Roi[27] ». De fait, cette caractéristique leur accordait une prépondérance dans le cérémonial et l'étiquette sur le reste des corps de garde qui seraient créés, en grande partie grâce à l'incorporation des *gardes de la manche* qui disposaient d'une position éminente dans le cérémonial médiéval[28].

Ils portaient une arme blanche ou un vouge, comme les Bourguignons. Il est manifeste que, par tradition et usage militaire, les unités de garde associées à l'Empire ou à la Suisse portaient la hallebarde, tandis que celles liées à la France ou à la Bourgogne étaient munies d'armes blanches ou d'un vouge[29].

L'influence du modèle français de garde fut très forte dans toute l'Europe occidentale, en particulier dans le duché voisin de *Lorraine* qui allait créer, bien qu'à petite

---

26 Sur l'histoire de cette compagnie, voir J. Dunlop, *Maitland Club (Glasgow), Papers relative to the Royal Guard of Scottish Archers in France*, Édimbourg, 1835 ; W. Forbes-Leith, *The Scots Men-at-Arms and Life-Guards in France. From their Formation until their Final Dissolution 1418-1830*, Édimbourg, 1882.

27 P. A. Louette, *Tableau de la maison militaire du Roi*, Versailles, 1820, p. 22.

28 Cette prépondérance cérémonielle des gardes de corps s'observe dans les différents imprimés qui traitent du cérémonial des rois français, en particulier T. Godefroy, *Le ceremonial françois, ou description des ceremonies, rangs et seances, observees en France en divers Acts & Assemblées solennelles*, 2 vol., Paris, 1649.

29 B.-F.-A. de la Tour Chatillon de Zur, *Histoire militaire des Suisses au service de la France, avec les pièces justificatives*, t. 3, Paris, 1752, p. 380.

IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

échelle, les divers corps qui apparurent dans le puissant royaume voisin ainsi que les fonctions qui leur étaient dévolues[30]. Pour ce qui nous intéresse, il apparaît que la garde la plus proche du duc en son palais allait être celle des *archers de corps* qui, en 1473, était composée de 24 membres.

Néanmoins, il n'y a pas que dans l'espace français que furent empruntés des éléments au modèle bourguignon : son influence s'étendait également à l'Italie et à la *Savoie*[31].

Le premier corps permanent en ces terres eut une grande importance car son origine est antérieure aux *archers de corps* bourguignon. Ainsi, Amédée VII (1383-1391) eut à sa disposition quelques archers à cheval, connus comme la *Guardia degli arcieri a cavallo* qui l'accompagnait lors de ses apparitions publiques. Au départ, elle était peu nombreuse mais son importance crut au cours du siècle suivant, surtout sous le duc Louis (1451-1465) dont la cour avait beaucoup de magnificence à cause de l'influence de son épouse Anne de Chypre, raison pour laquelle une garde augmentant l'éclat de ses apparitions publiques était nécessaire. Philibert Ier supprima l'unité pour la remplacer par une série de compagnie d'*infantes*, mais elle fut restaurée par Philibert II lorsqu'en 1500 il retourna aux Pays-Bas pour contracter mariage avec Marguerite d'Autriche, tante de Charles Quint, et qu'il emmena avec lui une quarantaine de ces gardes. Par la suite, on y adjoignit une seconde unité et, au XVIIe siècle, la garde d'archers consolida son prestige en tant que première garde.

Non loin de la Savoie, il est aussi des principautés de la péninsule Italienne où l'on doit noter l'influence bourguignonne. Nous la retrouvons à *Parme*[32]. En effet, ses intenses relations avec la monarchie espagnole en général, et avec les Pays-Bas en particulier, se reflètent dans la configuration des diverses unités de garde du territoire. De ces relations est issue la *Compagnia degli Arcieri prima guardia di S. A. S.* dont l'origine fut une compagnie de garde ou *celate* organisée par le duc Octave en 1580 et qui jouit de l'honneur d'être la première dans l'étiquette du duché. Pour en arriver là, il fallut la combinaison de deux facteurs : le premier fut qu'à Parme existait, aux XVe et XVIe siècles, la tradition des *Tartschieren* ou soldats armés d'un bouclier, destinés à la protection du capitaine et de l'étendard, et duquel terme provient celui d'*arcieri*. Le second fut que Marguerite de Parme, épouse d'Octave, avait bénéficié d'une unité de 25 archers, avec fourrier et trompette, durant son séjour aux Pays-Bas comme gouvernante. Sur son ordre, on y intégra deux Italiens : le comte Antonio, comme capitaine, et Julio Thores, comme lieutenant[33]. Après sa fondation, et jusqu'à sa dissolution le 5 février 1731, les archers conservèrent la même structure comprenant capitaine, lieutenant, trois brigadiers et 26 archers qui devaient être des officiers réformés ou des civils, à l'exception de ceux ayant exercé comme officiers mécaniques. L'unité agit comme une authentique garde du palais et se chargeait de veiller sur le souverain (en divisant l'unité en trois corps de neuf soldats et en effectuant des rotations quotidiennes) et de l'accompagner lors des sorties publiques, en se plaçant en deux rangées à cheval de part et d'autre du carrosse du prince. Son uniforme était de style autrichien, arborant les couleurs de la *Casa ducale*.

L'influence des corps de garde bourguignons s'exprima également dans l'*Empire* avec l'arrivée à la cour impériale de Ferdinand Ier. Lorsque son frère lui accorda une suite en Castille le 1er avril 1518 en vue d'entreprendre le voyage vers l'Europe centrale,

30 Mansel, *Pillars of Monarchy*, p. 2, 7, 16, 17.

31 I. Jori, *La « Casa Militare » alla Corte di Savoia. Notizie storico-organiche (1554-1927)*, Rome, 1928, p. 1-10.

32 M. Zannoni, *L 'Esercito Farnesiano dal 1694 al 1731*, Parme, 1981, p. 70-105.

33 Un état de sa Maison de janvier 1560 se trouve dans Bruxelles, AGR, Audience, reg. 33/4, fol. 24r-27v (copie dans reg. 23, fol. 156r-159v).

on créa un corps de 40 archers à cheval, avec un uniforme noir et jaune, dont le capitaine fut Juan de Revelle[34]. Cette unité l'accompagna lors de son périple à travers les Pays-Bas et l'Autriche et fut intégrée en 1521 à la Maison impériale tout en changeant son nom d'archers en *Hartschieren*[35].

À côté d'elle, Ferdinand décida de créer la même année un corps de 43 *Trabanten*, suivant ainsi la tradition impériale en vigueur à l'est du Rhin et dans le nord de l'Europe dont de nombreuses cours étaient protégées par des gardes appelés *trabants* – terme dérivé de l'allemand *traben* ou voyager, du tchèque *drab* ou soldat à pied et du perse/turc *dêrbân* ou gardien de la porte[36]. Ce mélange de traditions était habituel en de nombreuses cours de l'époque, bien qu'il faille tenir compte du fait que l'influence bourguignonne en Europe centrale et septentrionale fut plus faible que dans ses parties occidentale et méridionale.

Mais assurément c'est auprès de la *monarchie espagnole* que la tradition bourguignonne devait triompher dans le modèle de garde et acquérir une importance majeure.

Divers auteurs assurent que l'intégration de l'unité de gardes du corps d'archers à la Maison royale de Castille se produisit après le mariage de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle en 1496[37], mais ce n'est pas certain. Ce qui l'est, en revanche, c'est le fait que leur rapprochement se fit toujours plus important et qu'il fut achevé lors de la venue des deux souverains dans la péninsule ibérique pour leur prestation de serment en tant qu'héritiers des couronnes castillane et aragonaise, soit le 22 mai 1502[38], lorsqu'on accepta que soit reprise dans les registres de la Couronne la compagnie qui les escorta depuis les Pays-Bas. Ce voyage ne fut pas accompli par la garde d'hommes d'armes, qui demeura aux Pays-Bas. Celle-ci évolua en 1504 avec l'intégration à la Maison de la garde jaune ou des hallebardiers espagnols puis, en 1519, avec la création par Charles Quint de la garde de hallebardiers tudesque ou allemande après l'élection impériale.

C'est à ce moment que fut définitivement arrêté le modèle de garde qu'allait connaître la monarchie espagnole et qui se prolongera jusqu'à l'arrivée des Bourbon. Celui-ci impliquait l'existence d'une garde royale munie de trois composantes : la garde du corps d'archers, la garde espagnole – elle-même formée de la garde jaune, ancienne (bien que cette section n'apparût pas avant les années 1530) et à cheval – et la garde allemande ou tudesque. Les *Monteros de Espinosa* furent également associés à cette garde royale mais avec des caractéristiques propres qui les différencièrent de l'évolution des trois autres.

Bien évidemment, le processus vital de cette section de la Maison fut lié à l'évolution générale du reste du service à l'empereur qui se basait sur l'existence d'espaces courtisans séparés, mais avec des relations réciproques, propres à chaque état dynastique, bien qu'avec une prépondérance du cérémonial bourguignon. Les gardes illustrèrent ce fait comme aucune autre section de la Maison, car un corps flamand coexista à côté d'un

34 L. Vital, Relación del primer viaje de Carlos V a España, dans *Viajes de extranjeros por España y Portugal : desde los tiempos más remotos hasta comienzos del siglo xx*, éd. J. García Mercadal, Valladolid, 1999, p. 725.

35 E. Paskowitz, *Die Erste Arcieren-Leibgarde Seiner Majestät des Kaisers und Königs*, Vienne, 1914.

36 Mansel, *Pillars of Monarchy*, p. 2.

37 S. M. de Soto, *Memorias para la historia de las tropas de la Casa Real de España ; subdividida en seis épocas*, Madrid, 1828, p. 71.

38 Comme l'affirment divers auteurs : Id., *Historia orgánica de las armas de infantería y caballería españolas, desde la creación del ejército permanente hasta el día*, t. 2, Madrid, 1851, p. 519 (corrigeant son opinion antérieure) ; J. M. Bueno Carrera, *Guardias reales de España. Desde los Reyes Católicos hasta Juan Carlos I*, Madrid, 1989, p. 7.

IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

corps allemand, d'un espagnol et d'un castillan à proprement parler. Ceci montre que le modèle bourguignon de garde fut imité par la monarchie espagnole : cette dernière posséda une garde dotée de caractéristiques propres dues à l'idiosyncrasie de la Maison de l'empereur.

Cette idiosyncrasie se refléta également dans les divers territoires de la monarchie : la configuration des corps de garde dans ces différents lieux devait répondre aux mêmes paramètres que ceux de la Maison du roi, eux-mêmes hérités, dans leur grande majorité, de la Bourgogne. De ce fait, il n'y eut, dans les Pays-Bas, qu'une garde du corps composée d'archers – ces territoires étaient le berceau de la dynastie et sa propre garde servait le souverain –, tandis que dans les autres territoires existèrent des unités de hallebardiers, qui purent être tudesques ou non en fonction des traditions du lieu, en ce compris les Pays-Bas où ils furent agrégés aux archers[39].

Au travers de ce bref exposé, nous avons pu vérifier combien l'influence bourguignonne, tant de fois mentionnée, changea également les corps de garde des diverses monarchies de l'époque. Elle constitue assurément un élément en plus à considérer pour comprendre le rôle clé que joua l'héritage de l'État bourguignon dans l'histoire de l'Europe.

39 Une étude minutieuse des gardes de la monarchie espagnole hors de la cour de Madrid se trouve dans Hortal Muñoz, *Las guardas reales de los Austrias hispanos*, chapitre 11, p. 499-568.

© BREPOLS PUBLISHERS
THIS DOCUMENT MAY BE PRINTED FOR PRIVATE USE ONLY.
IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.